RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°3 AU CONCOURS APS - MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION DU CENTRE CULTUREL ET SPORTIF GEORGES POMPIDOU A VINCENNES, PASSE AVEC LA SOCIETE AJC ARCHITECTES

DÉCISION N° DM-26-285

EN DATE DU 17 JUILLET 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 10 mars 2021 autorisant le lancement du concours sur APS relatif à la maitrise d'œuvre pour la restructuration du centre culturel et sportif Georges Pompidou à Vincennes ;

VU la décision n°DM-22-194 du 18 mai 2022 autorisant la signature du concours APS relatif à la maîtrise d'œuvre pour la restructuration du centre culturel sportif Georges Pompidou à Vincennes (notifié le 20/05/2022) ;

VU la décision n°DM-24-329 du 30 septembre 2024 autorisant la signature de l'acte modificatif n°1 ;

VU la décision n°DM-25-200 du 16 juin 2025 autorisant la signature de l'acte modificatif n°2 ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 02 juillet 2026 donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°3 ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°3 a pour objet de régulariser et d'intégrer les prestations complémentaires réalisées ou à réaliser par la maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'opération de restructuration du centre culturel et sportif Georges Pompidou à Vincennes, et qui ne figuraient pas dans le périmètre initial du marché ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société AJC ARCHITECTES, sise 2, rue de l'Eglise – 94300 VINCENNES, représentée par Monsieur David JOULIN, Co-gérant, l'acte modificatif n°3 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la restructuration du centre culturel et sportif Georges Pompidou à Vincennes.

L'acte modificatif n°3 a une incidence financière sur le montant du marché public.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260717-Imc1H14469H1-AR
Date de réception en Préfecture : 17/07/2026
Date de Publication : 17/07/2026

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Montant initial du marché	2 751 960,00 €	550 392,00 €	3 302 352,00 €
Acte modificatif n°1	801 493,47 €	160 298,69 €	961 792,16 €
Acte modificatif n°2	Aucune incidence financière		
Acte modificatif n°3	156 266,00 €	31 253,20 €	187 519,20 €
Nouveau montant	3 709 719,47 €	741 943,89 €	4 451 663,36 €

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260717-lmc1H14469H1-AR
Date de réception en Préfecture : 17/07/2026
Date de Publication : 17/07/2026